



Le village de
Lalouvesc

CONSEIL MUNICIPAL de LALOUVESC

Séance du 10 mars 2025

- Procès-Verbal -

ORDRE DU JOUR

1. Démission d'un adjoint (délib)

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 9h30)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Aline ACHARD

Dominique BALAY (absent excusé donne pouvoir à M. BURRIEZ Jacques)

Julien BESSET (absent excusé donne pouvoir à Mme DESBOS Aurélie)

Michel BOBER (absent excusé donne pouvoir à Mme PORTE Nicole)

Gérard GUIRONNET

Nicole PORTE

Christine TREBUCHET (absent excusé donne pouvoir à M. GUIRONNET Gérard)

Secrétaire de séance : Mme ACHARD Aline

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 6 personnes et 4 pouvoirs

Validation du précédent procès-verbal du conseil municipal (26 février 2025) : pas de remarques

Séance

1. Démission d'un adjoint

Après échange avec l'ensemble du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de ne pas remplacer le poste du 2^{ème} adjoint et de finir la mandature avec deux adjoints.

Délibération n° 011 – (Voir annexe)

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

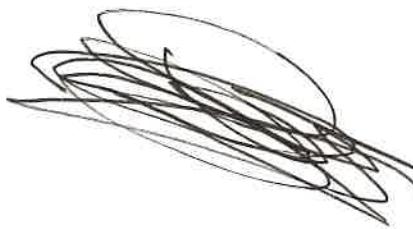
Clôture de la séance à 9 h 37 heures

Pour validation du présent procès-verbal

ACHARD Aline
Secrétaire de séance



Jacques BURRIEZ
Maire



ANNEXES

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de LALOUVE**

Délibération n°2025_011_D

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

NOMBRES DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
10	6	10
Date de la convocation		
04/03/2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de mars à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BURRIEZ, Maire.

Présents : Mmes ACHARD Aline, DESBOS Aurélie, PORTE Nicole, MM. BESSET François, BURRIEZ Jacques, GUIRONNET Gérard

Absents excusés : M. BALAY Dominique donne pouvoir à M. BURRIEZ Jacques, M. BESSET Julien donne pouvoir à Mme DESBOS Aurélie, M. BOBER Michel donne pouvoir à Mme PORTE Nicole et Mme TREBUCHET Christine donne pouvoir à M. GUIRONNET Gérard

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ACHARD Aline

Objet de la délibération :

Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur SALAÜN Jean-Michel du poste de 2ème adjoint, il vous est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Approuve à l'unanimité la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, ans ci-dessus indiqués.

**Jacques BURRIEZ,
Maire de LALOUVE**



Classification : 5.1

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.**
- Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication**